

Questions au Feuilleton

M. Mazankowski: Reporté aux ordres émanant du gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Report aux ordres émanant du gouvernement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 34 et 38.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ai-je bien entendu le secrétaire parlementaire? A-t-il dit les questions nos 34 et 38?

M. Lewis: Les questions nos 34 et 38.

M. Gauthier: Je dois malheureusement l'informer qu'on ne nous a pas donné préavis de ces questions. On nous a donné préavis des questions nos 25 et 29 aujourd'hui. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait vérifier les numéros, pour que nous sachions précisément de quelles questions il s'agit.

M. Lewis: On répondra aujourd'hui aux questions nos 25 et 29.

[Texte]

MDN—LE PROJET DE RÉVISION ET DE MODERNISATION DES NAVIRES DE LA CLASSE TRIBAL

Question n° 25—**M. McKinnon:**

Quel était le coût estimatif total, en dollars de l'année budgétaire 1983, du Projet de révision et de modernisation des navires de la classe Tribal (TRUMP) et quel en est le coût estimatif total actuel en dollars de l'année budgétaire?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Le coût estimatif préliminaire de l'année budgétaire 1983 était de \$923M basé sur des options conceptuelles (encore non précisés). L'approbation par le Conseil du Trésor, du budget actuel, après l'étape de définition du projet et aux termes du contrat, est de \$1,624.8M

La différence entre les 2 chiffres vient du fait que les données de 1983 constituaient un devis estimatif établi avant que l'on ait déterminé quel équipement serait nécessaire pour répondre au besoin, et le chiffre actuel est un prix plafond basé sur l'engagement contractuel pris à l'égard de la réalisation du programme de modernisation.

L'ADMISSION DE RÉFUGIÉS AU CANADA

Question n° 29—**M. Stackhouse:**

1. En 1985 et au cours de la période de janvier à septembre 1986, des personnes ont-elles demandé à être admises comme réfugiées à des ports d'entrée du Canada et, dans l'affirmative, combien?

2. A combien a-t-on accordé le statut de réfugié?

3. a) A combien a-t-on refusé le statut de réfugié, b) combien en ont appelé de la décision et combien d'appels ont été (i) acceptés (ii) rejetés?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): 1. Du 1^{er} janvier 1985 au 1^{er} septembre 1986, le nombre total de personnes au Canada qui ont présenté une revendication du statut de réfugié au sens de la convention s'élève à 15 150.

2. Deux mille cent cinquante-sept revendicateurs du statut de réfugié ont reçu une décision favorable du Conseil consultatif du statut de réfugié (CCSR).

3. a) Quatre mille six cent cinq revendicateurs du statut de réfugié ont obtenu une décision défavorable du CCSR.

b) Deux mille huit cent cinquante-quatre revendicateurs du statut de réfugié du CCSR dont la demande a fait l'objet d'une décision défavorable par le CCSR ont interjeté appel devant la Commission d'appel de l'immigration (CAI) pour obtenir un réexamen de leur demande.

(i) La CAI a complété l'étude de 404* demandes de réexamen.

(ii) Dans les cas où la CAI a rendu une décision durant la période de référence susmentionnée, pour 302 cas, elle a approuvé la décision prise par le CCSR.

*Inclut les demandes qui ont pu suivre leur cours dans une audition, rejetées à défaut de paraître, rejetées à défaut de poursuivre, ainsi que les décisions affirmatives et négatives.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour signaler une question au secrétaire parlementaire et solliciter son aide.

Une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* y figure depuis pas mal de temps. Elle a trait au sommet irlandais qui a eu lieu à Québec. Elle a été inscrite sous ancien Règlement. Elle tombe maintenant sous le coup de la règle des 45 jours du nouveau Règlement. Le délai ayant expiré à la fin de juin, je l'ai fait de nouveau inscrire en septembre. Le délai de 45 jours doit sûrement tirer à sa fin, si ce n'est déjà fait.

Étant donné que la question figure au *Feuilleton* depuis plus d'un an, le secrétaire parlementaire, poussé par l'esprit qui anime le nouveau Règlement, pourrait-il me dire quand on y répondra?

M. Lewis: Bientôt, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.